Image not found or type unknown

Titre de séjour pour parent enfant malade

Par **MELLAL MOHAMMED**, le **06/06/2017** à **20:48**

Bonjour Me,
Je suis entré en France avec mon épouse et ma petite fille (17 mois) avec visa touristique espagnole, dans le bute de soigner ma fille atteinte d'une maladie rare incurable dans mon pays, j'ai déposer une demande de titre de séjour auprès de la préfecture dans le cas "parent d'enfant malade" et j'ai adressé le dossier médicale à l'ofii.
Questions :
*Durant la durée d'attente de leur réponse, puis-je retourné dans mon pays moi même ? mon épouse + ma fille ? ou dois-je attente leur verdict ici en France.
*Puis-je travailler ?
Merci par avance.
Salutations.
--
M.MELLAL

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés